

RENCONTRE DES CORRESPONDANTS "MUSIQUE" et "LITURGIE" **23 Mai 2009 : Notre Dame de Neunkirch**

Correspondants musique et liturgie se sont retrouvés pour une journée de travail dans la "salle des pèlerins" du Pèlerinage Notre Dame de Neunkirch, ce 23 mai 2009. La journée débute par la prière animée par Emilienne Didier et Jean-Paul Koehl. Puis Marc Lazarus, Président de l'USC, salue la soixantaine de participants venus de près et de loin en ce beau week-end de l'Ascension. Il excuse le Père Michel Wackenheim, responsable du Service, actuellement en pèlerinage à Lourdes, puis propose l'ordre du jour suivant :

I. – Retour sur l'organisation des Journées Laudate et le rôle des correspondants Musique et Liturgie pour ces journées

Le lancement des Journées Laudate, en remplacement des "anciennes réunions cantonales", suscite de nombreuses questions : qui fait quoi ? comment le faire ? avec qui ? avec quoi ? qui paie etc..... Marc Lazarus propose un débat sur les expériences des uns et des autres, et suggère que chacun puisse présenter, les difficultés, les échecs mais aussi les réussites rencontrés lors du "montage" des Journées Laudate.

Au cours des débats animés par Agnès Léderlé et Emilienne Didier, coordonnatrices de la Pastorale, on soulignera que le passage des "rencontres cantonales" aux "Journées Laudate" représente un profond changement tant dans l'organisation que dans la communication. Il est cependant fort encourageant de constater les efforts déployés par les uns et les autres pour mettre en pratique, depuis deux ans, le nouveau concept des Journées Laudate.

Pour ce qui concerne le côté organisationnel et pratique des Journées Laudate, des précisions sont apportées sur le document *Mémo pour la préparation d'une Journée Laudate* remis à chaque membre présent. On relève entre autres :

- que l'organisation d'une J.L. n'est pas du ressort de l'animateur/trice de la zone, mais qu'il/elle doit en être informé(e). La J.L. se pense au départ avec trois personnes : le curé-doyen, les correspondants Liturgie et Musique. Il appartiendra alors à ces derniers de rassembler les responsables des chorales et des diverses composantes de la liturgie (servants d'autel, lecteurs, fleuristes....)
- l'organisation d'une J.L. débute par une réunion de toutes les réalités pour définir le lieu, le jour et de quels ateliers on aura besoin. Lors de cette réunion, les correspondants occuperont une place charnière.
- l'élaboration du projet s'effectue dans un second temps par la définition du programme et du thème de la journée, et ce n'est qu'à ce moment là que l'on demandera au Service, le(s) formateur(s) et animateur(s) souhaités selon les ateliers choisis. Généralement une personne du Service participe aux réunions de l'équipe de pilotage pour la conseiller et peaufiner le projet, notamment sur des points particuliers tels que le timing et le matériel nécessaire aux divers ateliers.
- points auxquels il faut tout particulièrement veiller :
 - ↳ pour l'atelier "fleuristes" : il est important de communiquer au moins 10 jours avant le nombre de participants à cet atelier pour pouvoir commander les fleurs en conséquence
 - ↳ pour l'atelier "lecteurs" : une bonne formation se fait avec une dizaine de lecteurs. S'il y a plus de personnes, il conviendra de prévoir un second groupe.
 - ↳ pour l'atelier "servants d'autel" : la mention de l'âge des servants est un élément intéressant pour pouvoir adapter la formation à leur âge
- les Journées Laudate se préparent longtemps à l'avance (6-8 mois avant) compte tenu des agendas chargés des différents animateurs. Il se pourrait que le Service ne puisse pas mettre à disposition tous les formateurs souhaités.
- dans le souci d'une bonne coordination, il est demandé de ne pas s'adresser directement aux formateurs, mais de toujours passer par le Service.

- par ailleurs, toute personne qui "sait un peu faire", ne peut être considérée comme formateur. Ceci est vrai en particulier pour l'atelier "fleuristes" : le fleurissement liturgique est différent de la composition florale que l'on réalise pour décorer sa table de fête. Par contre, il est fortement recommandé de signaler toute personne qui sait faire pour la former et au besoin pour l'intégrer dans l'équipe de formateurs, si elle le souhaite.
- enfin, il est important que le Service soit informé, à l'issue de la J.L., du nombre de participants aux divers ateliers quels qu'ils soient. En effet, la subvention "formation" que touchent l'USC et le Service, est calculée en fonction du nombre de participants aux ateliers.

Une J.L. réussie, pour qu'elle soit fête, formation et qu'elle fédère l'ensemble des acteurs de la Liturgie, est une J.L. qui se prépare.

Questions/réponses :

Q : Le correspondant musique et le correspondant liturgie doivent-ils tous les 2 envoyer les listes de présence pour les mêmes réunions ?

R : Une liste de présence suffit ; à eux, de se mettre d'accord

Q : Le jour de la J.L. on ne peut pas faire venir tous les lecteurs de la communauté pour lire. Comment faire ?

R : Il faut faire un choix et attribuer à chacun d'eux une tâche : il y a 2 lectures, les P.U.,

Q : Le lecteur doit-il "sortir" de l'assemblée et se rendre à l'ambon ou rester dans le chœur ?

R : S'il "sort" de l'assemblée, cela signifie que c'est "un des leurs" qui est ministre de la Parole de Dieu. Il n'y a pas de règle en la matière ; cela dépend aussi de la configuration de l'église elle-même

Q : La Journée Laudate doit être précédée de diverses autres réunions : ex. pour l'atelier "lecteurs", il devrait y avoir deux séances en amont de la J.L. ? et donc, ce n'est plus une J.L. mais plusieurs ...

R : *Petit rappel* : quand il y avait les rencontres cantonales, les chorales se sont toujours réunies plusieurs fois pour apprendre et répéter le programme : il était alors donné à la rencontre cantonale. Aujourd'hui, nous avons voulu élargir ce concept aux autres acteurs de la liturgie. Le système est le même : pour les lecteurs, ils se préparent 2 ou 3 fois avant la Journée Laudate. On ne part pas de "zéro" pour donner, il y a des étapes à faire. Globalement nous parlons de "Journée Laudate", mais elle doit se préparer en amont et répondre au but de la Charte : au départ, il s'agit d'une journée pour fédérer, former et fêter ensemble (tous les acteurs de la liturgie) sur un secteur géographique (le doyenné) et sur un sujet de liturgie (quelque chose que l'on veut approfondir). Cela nécessite donc des formations par acteur (chorales, fleuristes, lecteurs, servants,) mais aussi un temps ensemble (la Journée Laudate), sinon nous ne sommes que des acteurs juxtaposés de la Liturgie.

Q : Au vue de la Charte et des Hors séries, mettre en oeuvre une Journée Laudate, c'est vraiment compliqué.

R : Le correspondant musique et le correspondant liturgie ne sont que les aiguillons qui doivent mettre en oeuvre le projet "Journée Laudate" ; celui-ci est à adapter au projet du doyenné, mais il ne faut surtout pas tout vouloir faire. Ainsi, analyser la situation du doyenné et définir alors le sujet sur lequel on mettra l'accent. Chaque doyenné est différent et la charte a été écrite pour que chacun puisse y trouver la solution qui lui conviendra le mieux.

Q : Il faudra donc plus d'un an pour préparer une J.L. : 6 mois pour la préparation du thème en équipe et ensuite 6 mois pour les formations. On n'y arrivera pas !!

R : Il est vrai qu'il faut du temps, mais le thème se choisit en une soirée et généralement il est dans le thème de l'année (pour 2009 : la liturgie de la Parole). De plus, vous n'êtes pas seul(e), il y a des référents dans les EAP qu'il convient d'associer au projet.

Q : Etant correspondant musique et faisant "office de", est-on tenu d'assister à toutes les réunions d'ateliers ?

R : Non ; vous allez à l'atelier qui vous convient le plus

Q : Un lecteur qui a suivi le cycle complet de formation, viendra-t-il encore à une Journée Laudate l'année d'après ?

R : Il convient de faire le bilan des lecteurs : si l'on estime qu'ils ont tous été formés, et qu'aucune nouvelle recrue n'est arrivée, il est conseillé de ne pas remettre l'atelier "lecteur" à la J.L. de l'année suivante : ne programmer cet atelier qu'en cas de nouvelles arrivées.

Q : Coût des formations "fleuristes". Certaines personnes ne peuvent y participer en raison du coût élevé, sachant que les fleurs sont apportées par les stagiaires

R : Le coût de la formation "fleuristes" est variable en fonction des fleurs fournies pour les formateurs et des coupes le cas échéant. Par contre, il existe dans les Paroisses ou Communauté de Paroisses, la mense curiale qui est destinée aux formations. A chaque formation d'expression florale liturgique, le Service délivre des reçus pour que les stagiaires puissent se faire rembourser par leur Paroisse. Dans certains cas, le Conseil de Fabrique peut aussi avoir un budget pour la formation d'église.

Dans la communauté de paroisses, il y a un trésorier de la mense curiale. Si on ne le connaît pas son nom, s'adresser au curé de la Communauté de Paroisses.

Q : Toutes ces informations, sont-elles aussi communiquées aux prêtres des paroisses ?

R : Il y a des prêtres qui assistent en totalité ou partiellement aux formations, mais il faut aussi tenir compte de leurs emplois du temps. Pour ce qui concerne les J.L. (préparation, organisation, projet ...), Emilienne Didier se déplace souvent aux réunions préparatoires au cours desquelles elle rappelle les informations évoquées ci-dessus. Normalement, les curés doyens sont présents à ces réunions préparatoires.

Q : Comment faire pour choisir un lieu quand le doyen n'est pas partie prenante dans l'organisation de la J.L. ? qui arbitre ? quels critères faut-il retenir ?...

R : Il y a plusieurs critères dont il faut tenir compte : la taille de l'église, la possibilité d'avoir des salles pour les ateliers. Ces décisions sont à prendre lors de la réunion préparatoire avec les responsables d'une ou plusieurs paroisses avoisinantes.

Par ailleurs, si on estime avoir fait le tour des "grandes paroisses" et qu'il ne reste plus que les plus démunies, il convient alors de s'y intéresser et d'adapter le projet J.L. aux réalités du terrain et à leurs possibilités, quitte à se partager les lieux sur différents villages.

A l'issue de ce débat fort intéressant, Marc Lazarus conclut ce premier point par ces paroles d'espoir : *"C'est un sujet qui ne sera jamais clos, et j'espère qu'il ne le sera jamais. Profitons de ces échanges pour avancer sur ce domaine. Restons humbles, ne nous flagellons pas parce que tel ou tel point n'a pas réussi"*

II. – CAECILIA – mode d'emploi de la revue et réalisation du CD

Depuis deux ans, la transformation de la revue Caecilia, revue des chorales d'Alsace, en Revue du Service Diocésain de Liturgie, de Musique Sacrée et d'Art Sacré du Diocèse d'Alsace, et sa diffusion accompagnée à chaque parution d'un CD, ont provoqué de profonds changements dans les habitudes. Quel est l'attrait de cette revue pour une personne qui ne dispose pas d'ordinateur ?, comment intéresser les autres acteurs de la liturgie à cette revue qui désormais leur est également destinée ? repenser la diffusion de la revue au sein de la paroisse ? tant de questions que chacun a été amené un jour à se poser et à y trouver solution.

En préambule, Marc Lazarus rappelle brièvement les raisons de ces changements et souligne que l'objectif de l'USC est de vendre la revue avec le CD au prix coûtant (2 €/CD). Il n'est pas question de réaliser un bénéfice sur cette vente, sinon nous nous alignerons au rang des autres éditeurs de musique.

Ce choix a été réfléchi et voulu : depuis 2009, la revue présente un CD bi-fonction : CD audio (partie musique : lecture par un lecteur CD de salon) et CD ROM (partie liturgie : lecture par le PC). Le PC lira également les enregistrements "voix par voix" des chants, ce qui représente un intérêt évident pour l'apprentissage des chants. A l'avenir, une solution technique sera trouvée pour que "le voix par voix" soit également audible par un lecteur CD de salon.

Questions/réponses :

Q : Que faire quand on ne possède pas d'équipement informatique ?

R : Aujourd'hui, le PC se démocratise et il représente le moyen idéal pour communiquer, à frais réduits. Dans une chorale, il y a toujours une ou plusieurs personnes qui possèdent un PC. Que celles qui en sont équipées, partagent les informations avec celles qui ne le sont pas encore !

Q : Explications sur l'enregistrement des chants et l'utilisation du piano à la place de l'orgue

R : L'enregistrement représente la partie la plus onéreuse du CD. L'an passé, certaines chorales ont travaillé et enregistré gratuitement. Cela n'est plus concevable aujourd'hui puisque la notion de gratuité induit elle-même des contraintes, notamment au niveau des calendriers auxquels il faut adapter les séances d'enregistrement plus nombreuses, ce qui surenchérit le coût final du CD.

Pour 2009, c'est un ensemble vocal qui enregistre principalement en studio où il n'y a pas d'orgue mais un piano à queue. Faire venir un orgue pour l'enregistrement représente aussi des frais. C'est la raison pour laquelle certains chants ont été accompagnés au piano.

Q : Dans les églises, il y a des orgues, et les CD présentent des pièces accompagnées au piano

R : Le piano peut aussi être un bon accompagnement du chant, mais en l'occurrence, si certains enregistrements ont été réalisés au piano, c'est uniquement pour une question de coût du CD. Notre objectif n'est pas de tout passer en accompagnement piano : nous sommes en train de monter le planning d'enregistrement 2010 qui sera confié à des chorales que nous avons décidé de contractualiser et de rémunérer.

Il faut également comprendre que les enregistrements en hiver ne peuvent se faire dans les églises en raison des nuisances sonores du chauffage.

Q : Ne peut-on présenter un CD a capella

R : Si la musique s'y prête, on le fera, mais notre objectif est de présenter la musique telle qu'elle est écrite, avec des notions d'interprétation diverses.

- - -

La Revue quant à elle a subi des transformations : la palette des thèmes a été élargie et la revue comporte désormais deux parties distinctes :

- la première est axée sur un thème, décliné selon des critères et accompagné d'articles s'y rapportant
- la seconde relate les événements des différents acteurs de la liturgie.

Le premier indicateur du fonctionnement d'une revue, c'est l'abonnement. Compte tenu des changements intervenus l'an passé tant au niveau du prix qu'au niveau du nombre d'abonnés dû aux regroupements des paroisses en communautés de paroisses, la courbe des abonnements a chuté. Cela était prévisible. Aujourd'hui, mi 2009, la situation se situe au même niveau que début 2008.

Questions/réponses :

Q : Abonnement, reconduction tacite de l'abonnement ou lettre de rappel de réabonnement ?

R : Depuis deux ans, il n'y a plus de reconduction tacite de l'abonnement : elle est envoyée encore pendant l'année qui suit même si elle n'est pas payée. C'est alors qu'une lettre de relance est envoyée pour savoir s'il y a oubli ou abandon. S'il n'y a pas de réponse à ce courrier, l'abonné sera rayé à partir de l'année qui suit.

Q : Quels sont les conditions de droits de reproduction par rapport aux bandes son des CD : peut on reproduire ces bandes

R : Les mêmes que ceux des CD du commerce : les CD sont protégés et normalement on n'a pas le droit de les reproduire. Mais il est aussi vrai qu'on peut reproduire n'importe quel CD du commerce. Cette question mérite cependant plus de précisions (voir ultérieurement sur le site). Cette problématique est également en réflexion auprès des autres éditeurs de musique.

L'assemblée est alors appelée à réfléchir et répondre aux questions suivantes :

- quel est le nombre idéal de revues par paroisse et pour qui ?
- qui décide du nombre d'abonnements ? Qui paie ?
- suis-je moi-même un ambassadeur de la revue ? Oui pourquoi ? Non pourquoi ?
- que devrions-nous faire pour que cet organe de communication indispensable à tous les acteurs de la liturgie arrive effectivement dans leurs mains pour être lu.

Il est rappelé qu'historiquement, un exemplaire de la revue était destiné au chef de chœur, l'autre à l'organiste et un troisième était destiné à circuler. Dans la refonte d'une revue destinée aux différents acteurs de la liturgie, cette règle ne s'applique plus. Dans la configuration actuelle des paroisses en communautés de paroisses à multiples clochers, quel est alors le chiffre idéal ?

Les réponses :

Dans le temps, l'abonnement à la revue valait adhésion à l'USC. Un changement important a été effectué par l'appel à cotisation ce qui a certainement réduit le nombre de revues commandées.

Précisions de Marc Lazarus : ce changement fondamental a été rendu nécessaire pour des raisons fiscales : l'envoi de la revue, effectué au tarif préférentiel des périodiques par la Poste, est conditionné par :

- soit le libre choix de l'abonné de recevoir la revue : on ne peut pas la lier à l'adhésion à une association
- soit la mise en place d'une cotisation spécifique.

Quant au nombre d'exemplaires et à quels destinataires, les réponses varient selon la taille et les usages des paroisses ou communautés de paroisses.

D'une manière générale, il est reconnu que le chef de chœur et le curé devraient en être destinataires, mais il est indispensable qu'un exemplaire circule également au sein de la chorale. Selon d'autres témoignages, chaque groupe de liturgie devrait en être également destinataire (les choristes, les lecteurs, les fleuristes ...)

Aujourd'hui, l'image de la revue est bien ancrée comme étant la revue des chorales. La promotion de la nouvelle revue remaniée et destinée, depuis deux ans, à l'ensemble des acteurs de la Liturgie devrait être faite au sein des Conseils pastoraux et des EAP. Nombreux sont encore les acteurs de la Liturgie qui ignorent que cette revue leur est également destinée. Il appartiendrait alors au Conseil Pastoral de la proposer au sein des communautés de paroisses.

De même à l'occasion des J.L. où l'on réunit tous les acteurs de la liturgie d'un même doyenné, il serait opportun de pouvoir la proposer et en distribuer des exemplaires. (Un simple appel téléphonique au Service suffit pour obtenir le nombre d'exemplaires souhaité).

Il faut du temps pour changer une image de marque bien ancrée.

Nom de la revue : maintien ou changement ? Pour certains, "Caecilia" colle trop aux chorales. Cependant, si la communication est bien faite, cette problématique devient tout à fait aléatoire : n'oublions pas qu'au-delà de la revue elle-même, il y a des partitions et donc une maison d'édition, qui, au niveau national et du SECLI, est connue sous le nom "Caecilia". Changer le nom risquerait de provoquer plus de dégâts.

Contenu de la revue : tout n'est pas dans la revue, mais les sites Internet (Liturgie et Musique) la complètent. C'est ainsi que l'on y trouve les prières universelles, les commentaires sur des textes Il sera prévu à l'avenir d'insérer dans la revue, un encart invitant les lecteurs à consulter les sites sur des points précis.

- - - -

C'est au son de la cloche qui nous appelle au partage du repas, que s'achève cette matinée riche de débats fort intéressants.

A l'issue de la présentation du pèlerinage de Neunkirch par le Père Jacques, l'assemblée se retrouve dans la salle des Pèlerins et poursuit les travaux prévus à l'ordre du jour.

III. - Newsletter ou Lettre d'information "En Eglise"

La lettre d'information n'est ni éditée, ni expédiée par la poste. Pour la recevoir, il faut un PC et une adresse mail. Editée pour la première fois à l'Avent 2008, elle paraît actuellement tous les mois. Elle présente des articles sur des sujets de saison (mariage, fête de la musique, sécurité des lieux de culte....) ainsi que des événements à venir dans le Diocèse (concerts, rencontres, fêtes ...).

Pour l'initier et la faire connaître au grand public, elle est actuellement diffusée à toutes les adresses mail répertoriées sur la base de données. Dans un avenir proche (un message spécial sera édité), ce ne sera plus le cas : il appartiendra aux personnes qui ne souhaitent plus recevoir la lettre d'information de s'en désabonner en activant la mention légale "*se désabonner*" figurant au bas de chaque lettre.

Par contre, toute personne non encore destinataire de la lettre et souhaitant le devenir, devra s'y abonner sur le site Internet (USC ou Liturgie) en cliquant sur le lien "*s'inscrire à la newsletter*", et suivre la procédure indiquée.

IV. – Formation : quel type de sessions faudrait-il programmer ?

En préambule, Bruno Rüfenacht explique le montage et le fonctionnement d'une session de formation. Le problème réside cependant dans le choix des formations : il faut arriver à bien cibler la formation qui pourra intéresser le plus grand nombre de stagiaires. Actuellement la moyenne des stagiaires se situe aux alentours de 20-30 personnes par session.

Au niveau de la musique, de nombreuses ouvertures plus ou moins fructueuses ont été tentées vers les organistes d'une part, des instrumentistes d'autre part, ou des personnes qui réalisent des arrangements, pour travailler ensemble avec les choristes et les chefs de chœur. Une ouverture vers les plus jeunes a également été tentée. Actuellement, la réflexion porte sur divers points : la formation des formateurs, le rajeunissement de l'encadrement, un stage d'été en famille, la diversification des dates de sessions, la recherche de nouveaux animateurs

Au niveau de la liturgie, s'il y a encore quelques années les stages étaient fixés à des dates et lieux précis, aujourd'hui, le Service propose des sessions là où il est demandé : il ne va plus au devant des doyennés ou communautés de paroisses, mais il répond désormais à leurs souhaits et à leurs besoins.

Emilienne Didier présente alors la formation du CYFFAL (Cycle de Formation de Formateurs à l'Animation Liturgique) proposée sur 2 ans (2009-2011) par la Province ecclésiastique de Besançon **de laquelle fait partie le Diocèse de Strasbourg. Cette formation de qualité concerne l'Art Sacré, la Musique Sacrée et la Liturgie** et s'adresse à toute personne possédant une fibre liturgique et qui souhaite donner de son temps pour, en finalité, être formateur. Or, il y a un grand besoin de formateurs au vu des formations demandées par les paroisses. Le bulletin d'inscription sera mis en ligne dans les prochains temps (site Liturgie). Pour ce qui concerne le coût, le doyenné ou la communauté de paroisses d'où est issu le stagiaire, peut prendre en charge une partie des frais.

Au cours du débat qui s'en est suivi, on relève notamment :

- que la période des sessions proposée ne correspond pas toujours aux périodes scolaires, surtout si les stagiaires font partie d'une autre zone académique – le problème est le même pour l'encadrement.
- pour l'antenne diocésaine des Servants d'Autel, le but est de reformer les groupes de servants dans les paroisses. Or la demande de formation (en soirées ou en journées) est importante et les formateurs ne sont pas nombreux.
- la session longue de Marienthal pour les organistes ne correspond plus aux congés scolaires des stagiaires. Cette remarque paraît souvent lors du bilan de stage, et pose effectivement problème. Par conséquent un choix est fait au mieux des intérêts de chacun, sans pour autant pouvoir satisfaire tous les stagiaires. Il a été également suggéré de reproduire ce même stage sur le Haut Rhin à une autre date. Pour le réaliser il faut avant tout répertorier le nombre de stagiaires intéressés et réunir les conditions adéquates. Une réflexion est menée dans ce sens.
- le stage d'été pour quand ? : Pour l'heure, l'idée qui avait été lancée par le Père Wackenheim de réaliser un stage en été regroupant les parents et leurs enfants, est en gestation. Elle pourrait voir le jour courant 2010.
- **Q** : Le gospel, la réalisation de messes œcuméniques avec les protestants.... : Comment les utiliser, comment faire, que faire ?....
R : Dans nos formations, ces sujets pourraient rentrer dans le cadre de l'optionnel : il est toujours prévu des temps destinés à la découverte de choses nouvelles. Pour l'œcuménisme, un recueil existe déjà et Caecilia en a déjà fait l'écho il y a quelques années.
- **Q** : Stage des plus jeunes : quelle tranche d'âge ?
R : Pour les organistes, l'âge minimum est de 13 ans parce que dans l'encadrement de l'EOD, il y a des directeurs d'école. Pour les chefs de chœurs, l'âge est porté à 18 ans sauf s'il est accompagné par un adulte responsable.
- **Q** : Les obligations et exigences des instances de l'Eglise relayées par les prêtres qui doivent obéissance, amènent les chefs de chœurs à vivre des moments souvent difficiles et à se décourager : jusqu'où faut-il obéir ?
R : Il n'y a pas de réponse toute faite à cette question. Elle serait plutôt du ressort des "R.H." du diocèse. Il faut cependant savoir qu'un curé n'est certes pas tout seul à décider dans sa paroisse, l'EAP est là pour l'aider dans sa charge. Mais c'est bien lui qui fixe l'orientation et en est le "chef" ; chaque membre de l'EAP porte une part de responsabilité dans le domaine qui le concerne et contribue avec le curé à la réalisation des orientations prises. Le dialogue et la collaboration sont les meilleurs moyens pour aller de l'avant ensemble, même si tout n'est pas au goût de chacun.

V. – Prochains changements au Service - Réflexions d'avenir

Marc Lazarus rappelle que lors de la dernière assemblée générale qui s'était tenue à Strasbourg, il avait annoncé qu'il souhaitait quitter la présidence de l'USC en 2010, à l'issue de son second mandat et ce pour des raisons professionnelles. La réflexion pour trouver un successeur avait donc été lancée et devait à présent s'intensifier compte tenu du délai nécessaire pour former ledit successeur.

Or, un nouvel élément est venu modifier ces projets : le départ du Père Michel Wackenheim, nommé archiprêtre de la Cathédrale en remplacement de Mgr Eckert. Son départ du Service est fixé pour le 1^{er} septembre 2009.

A l'issue des réflexions menées par le Conseil épiscopal, les nominations suivantes ont été faites :

- le Père Etienne Uberall, Vicaire Episcopale, est nommé chef de Service.
- l'Abbé Michel Steinmetz, auteur d'articles de la revue, est nommé chef de Service adjoint

L'Abbé Michel Steinmetz est actuellement vicaire à Schiltigheim et termine un doctorat à Paris. Il sera nommé à mi-temps sur la communauté de paroisses d'Ernolsheim sur Bruche et à mi-temps aux côtés du Père Etienne Uberall. Progressivement il entrera dans le fonctionnement du Service et devra,

notamment avec l'USC, prévoir le changement structurel à opérer, compte tenu également du départ à la retraite en août prochain, de Marie Anne Muller.

Depuis quelques temps, une réflexion est menée tant avec Mgr Bogner (vicaire général et responsable R.H.) qu'au sein du Bureau de l'USC : il est apparu que la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui ne pouvait perdurer, à savoir la juxtaposition

- d'un service diocésain avec à sa tête un responsable diocésain de liturgie, d'art sacré et de musique sacré,
- et d'un service de musique sacrée où il y a des associations (CJA et USC), disposant également d'une charge importante par rapport à la pastorale musicale dans le diocèse

Cette même pastorale ne peut être menée par deux personnes différentes. Par ailleurs, après 7 ans de fonctionnement, on se rend compte que le responsable diocésain (nommé par l'Evêque) n'a pas de pouvoir sur l'association dont le président est élu par assemblée. Juridiquement cette situation est préjudiciable au fonctionnement, notamment quand on est au service de l'Eglise. L'avenir laisserait-il présager que le futur président de l'USC soit le responsable diocésain, c'est-à-dire le prêtre en charge du Service ?

En conclusion, en l'état actuel des choses, seules les nominations du Père Uberall et de l'Abbé Steinmetz sont confirmées. La réflexion se poursuit pour une restructuration possible qui, si elle devait s'avérer effective, nous obligera à devoir tout refaire : refonte des statuts, du règlement intérieur etc...

VI. – Divers : Questions - réponses

De nombreuses questions sont parvenues lors de l'inscription à cette journée :

Q : Existe-t-il un organigramme du diocèse et de chaque doyenné, avec le nom et les coordonnées de chaque responsable ?

R : L'annuaire diocésain (l'ORDO) est en vente libre à l'archevêché et dans certaines librairies spécialisées. Il fournit l'ensemble de ces éléments : communautés de paroisses, paroisses, noms et coordonnées des responsables, des prêtres, des diacres, des coopérateurs par zone pastorale, les services du diocèse, et les années d'ordination des prêtres, les pèlerinages etc..... Ce document est à jour de janvier à août pour ce qui concerne les prêtres notamment. Il faut souligner que chaque presbytère dispose de cet annuaire.

Q : Dans le cadre de la réorganisation des communautés de paroisses, est-il normal de multiplier les messes communautaires (entrée en advent, en carême, reconnaissance de la communauté de paroisses, Journée Laudate...) ce qui nécessite le rassemblement de toutes les chorales, alors qu'il y a aussi des messes dans les paroisses

R : Il n'y a pas de réponse type à cette question. Tout réside dans la gestion du calendrier paroissial et l'adaptation de celui-ci à la communauté de paroisses. Ce qui convient à une communauté, ne pourra peut être pas convenir pour une autre de dimension différente.

Quelques suggestions :

- faire une répétition commune une fois par mois
- travailler un répertoire commun à la communauté
- faire ces répétitions à tour de rôle dans chacune des paroisses qui constitue la communauté
- pour les mariages, les funérailles : prévoir un livret de chants commun à la communauté....

Il convient avant tout d'analyser les besoins de la communauté et de rechercher ensemble des idées. Ce genre de discussions devrait se faire en EAP et en Equipe Liturgique de la Communauté de Paroisses.

Q : Remboursement des frais des correspondants et honoraires

R : Jusqu'il y a quelque temps encore, seuls les correspondants musique étaient annuellement destinataires d'un chèque d'un montant forfaitaire qui devait couvrir les frais générés par leur fonction. Aujourd'hui, les choses ont été modifiées et étendues à l'ensemble des correspondants

musique et liturgie. Mais pour des raisons fiscales, les remboursements ne seront faits que **sur présentation des justificatifs des frais engagés**. Pour ce qui concerne les honoraires (lorsqu'on invite un conférencier par exemple), ceux-ci sont fixés selon un tarif diocésain dont la dernière revalorisation a été publiée au mois de mai dans *Eglise en Alsace*. Ces tarifs concernent également pour les Journées Laudate, pour les animateurs diocésains et formateurs qui se déplacent pour des formations spécifiques : fleuristes, lecteurs etc...

Ainsi à l'issue de chacune de ces formations ou J.L., il est demandé aux correspondants de transmettre aussitôt leur note de frais (selon modèle en vigueur à l'archevêché), datée, signée et à laquelle seront annexés les justificatifs des frais. Pour les honoraires, il leur est également demandé de les reporter sur ce même document.

Il est précisé que fin juin et fin décembre de chaque année, le Service doit transmettre les décomptes des formations à l'Archevêché, ce qui suppose qu'il doit être en possession de l'ensemble des frais relatifs aux formations et Journées Laudate.

Q : Existe-t-il un chant à l'USC pour la bénédiction de l'eau à la nuit de Pâques, autre que "J'ai vu l'eau vive" ?

R : Il y en a plusieurs dans le LAD. Si d'une manière générale, on recherche un chant spécifique, il suffit de téléphoner à l'USC qui, disposant de la bande de données, pourra répondre rapidement.

Q : Qui invite les personnalités à la Journée Laudate ? Les prêtres, l'EAP, un des correspondants, le comité de pilotage ?.....

R : Il est important que nos actions s'affichent également au grand public et l'invitation de personnalités est importante. Pour les inviter, il suffit d'en discuter ensemble et de désigner la personne chargée de la communication et des invitations.

Q : Sachant que les médailles USC sont limitées à 60 ans, que fait-on pour des récipiendaires de 70 ans et plus ??

R : La seule chose que l'on peut encore demander c'est la reconnaissance diocésaine ; cette demande doit être faite et argumentée par le curé de la paroisse. Au-delà, rien n'est prévu.

Pour clore le chapitre des points divers, François Muller rappelle que face au problème du manque d'organistes prévisible d'ici quelques années, il convient dès à présent d'éveiller et d'intéresser les jeunes à l'orgue. En effet, il invite l'assistance à organiser des visites d'orgues notamment lorsque l'on a des jeunes "sous la main" (première communion, catéchisme, école, servants d'autel etc....) en leur montrant ce qu'est un orgue et comment cela se joue. La présence de l'organiste serait idéale lors de cette présentation. C'est tout jeune que l'envie de jouer de l'orgue peut être suscitée....

- - -

L'ensemble des points ayant été traités, Marc Lazarus clôt la journée à 16 h 30 en remerciant les correspondants présents tant pour le travail rendu sur le terrain que pour les remarques et idées régulièrement faites au Service qui essayera de les intégrer.